



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 9 novembre 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2011-1704

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DE 5 524,23 \$ À LA FIRME PAYSAGISTE ENVERT ET FILS - RÉAMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX DU PARC LEMOYNE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SILVA

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2011-1210 adoptée le 6 juillet 2011, le comité exécutif a adjugé un contrat à la firme Paysagiste Envert et Fils pour les travaux de réaménagement des aires de jeux du parc Lemoyne, au montant de 31 614,47 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande un ajustement du coût de soumission pour des travaux supplémentaires d'un montant total de 5 524,23 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'ajustement du coût des travaux d'un montant de 5 524,23 \$, incluant les taxes, à la firme Paysagiste Envert et Fils pour les travaux de réaménagement des aires de jeux du parc Lemoyne.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11011-008-20655	5 281,78 \$	Plan quadriennal des parcs et honoraires professionnels - Parc Lemoyne
04-13493	242,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1705

SOUSSION 2011 SP 218 - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - BASSIN 70 - RUES PAPINEAU ET KENT, PHASES 1 À 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- adjuge un contrat à la firme CIMA+, 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance en résidence des travaux pour le projet « Bassin 70 – Rues Papineau et Kent – Phases 1 à 3 – Secteur Hull » pour un montant approximatif de 382 788 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 septembre 2011, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008;
- autorise la firme CIMA+ à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière;
- autorise la firme CIMA+ à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90002-001-20656	85 000,00 \$	Honoraires professionnels - Routier, égouts et aqueduc - Égout pluvial - Rue Papineau
18-90002-002-20657	84 663,87 \$	Honoraires professionnels – Routier, égouts et aqueduc - Égout pluvial - Rue Kent
18-10002-001-20658	100 000,00 \$	Honoraires professionnels - Égout pluvial - Rue Papineau
18-10002-002-20659	96 324,13 \$	Honoraires professionnels - Égout pluvial - Rue Kent
04-13493	16 800,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1706*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2012-957*

VENTE DE TERRAIN INDUSTRIEL - LOT 4 766 635 AU CADASTRE DU QUÉBEC - PARC INDUSTRIEL PINK - 3503623 CANADA INC. - TRANSPORT LEBLANC - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 4 766 635 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 9 939,2 m², situé dans le parc industriel Pink, secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE les prix de vente pour les terrains des parcs industriels, d'affaires et technologiques ont été adoptés par le conseil municipal, le 13 novembre 2007 en vertu de la résolution numéro CM-2007-1208 et modifiés le 21 juin 2011 en vertu de la résolution numéro CM-2011-567 et que Développement économique - CLD Gatineau est responsable de leur mise en vente, le tout conformément à l'article 7.1.4 de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers qui précise que :

« Les biens immobiliers situés dans les parcs industriels ou parcs de technologie sont considérés pour les fins de cette politique comme des terrains sans valeur marchande conventionnelle, majoritairement destinés à l'aliénation. Les conditions de vente et les taux applicables sont préalablement établis par le conseil municipal et la Corporation de développement économique de Gatineau est responsable de leur mise en vente.

Les recommandations de la Corporation de développement économique de Gatineau sont acheminées par la Division des transactions immobilières au comité exécutif et au conseil municipal qui évaluent l'opportunité et les conditions d'aliénation »;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3503623 Canada inc. a déposé une offre d'achat, le 22 septembre 2011, et consent à acquérir le lot 4 766 635 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 9 939,2 m², pour la somme de 58 841,56 \$ (0,55 \$/pi² ou ± 5,92 \$/m²);

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat stipule que l'entreprise prévoit construire sur ce terrain, dans un délai de 12 mois à compter de la signature de l'acte de vente, un bâtiment d'une superficie minimum de 1 114 m² pour y exercer des activités commerciales conformes au zonage et au secteur, soit l'entreposage d'une flotte de véhicules lourds servant principalement au transport de sable, de gravier et de neige;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure pour la vente de terrains industriels adoptée par Développement économique – CLD Gatineau (DE-CLDG), le 21 juin 2007, amendée les 5 juin 2008 et 30 avril 2009, ont été exécutées et que le comité des affaires courantes de DE-CLDG, en vertu de sa résolution numéro DE-CAC-11-44, recommande à la Ville de Gatineau d'accepter l'offre d'achat soumise par 3503623 Canada inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de vendre à 3503623 Canada inc., le lot 4 766 635 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale de 9 939,2 m², au prix de 58 841,56 \$ (0,55 \$/pi² ou ± 5,92 \$/m²), plus TPS et TVQ si applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par 3503623 Canada inc. et dûment signée le 22 septembre 2011.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et à procéder à la signature de la mainlevée de l'obligation de construction, laquelle est prévue à l'article 5.2 de l'annexe 3 de l'offre d'achat, lorsque tous les travaux auront été complétés à la satisfaction des services concernés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1707*

VENTE DE TERRAIN - LOTS 4 624 819 ET 4 703 709 AU CADASTRE DU QUÉBEC - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS - PROJET RAPIBUS - STATION LA GAPPE - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 4 624 819 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 63,2 m²;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est aussi propriétaire du lot 4 703 709 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 2 202,9 m², acquis du ministère des Transports du Québec en vertu d'un acte de vente publié sous le numéro 526 272, et ce, à titre gratuit;

CONSIDÉRANT QU'en accord avec le ministère des Transports du Québec, une correction a été apportée à l'acte original numéro 526 272 afin d'autoriser les usages prévus dans le cadre du projet Rapibus sur le lot 4 703 709 au cadastre du Québec, le tout ayant fait l'objet d'un acte de correction publié sous le numéro 18 509 179;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais, dans le cadre du projet Rapibus, demande à la Ville de Gatineau de lui céder les lots 4 624 819 et 4 703 709 au cadastre du Québec, et ce, pour les fins d'aménagement de la station de la Gappe;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais a déposé une offre d'achat, le 26 août 2011, et consent à acquérir le lot 4 624 819 au cadastre du Québec, d'une superficie de 63,2 m², pour la somme de 2 100 \$, plus les taxes si applicables, ainsi que le lot 4 703 709 au cadastre du Québec, d'une superficie de 2 202,9 m², à titre gratuit;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande du lot 4 624 819 au cadastre du Québec est établie à 2 100 \$ par monsieur Stéphane Dompierre, évaluateur agréé, dans un rapport d'évaluation en date du 14 septembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais s'engage à céder, à titre gratuit, la ou les servitude(s) d'utilités publiques en faveur de la Ville de Gatineau pour les conduites souterraines présentes sur les lots 4 624 819 et 4 703 709 au cadastre du Québec, et ce, à leurs frais et une fois les travaux de génie civil complétés par la Société de transport de l'Outaouais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de vendre à la Société de transport de l'Outaouais le lot 4 624 819 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 63,2 m², pour un montant total de 2 100 \$ plus les taxes si applicables, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par la Société de transport de l'Outaouais et dûment signée le 26 août 2011;
- de vendre à la Société de transport de l'Outaouais le lot 4 703 709 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 2 202,9 m², et ce, à titre gratuit, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau, aux conditions prévues à l'acte de vente publié sous le numéro 526 272 ainsi qu'à l'acte de correction publié sous le numéro 18 509 179 et aux autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par la Société de transport de l'Outaouais et dûment signée le 26 août 2011;
- d'acquérir la ou les servitude(s) requise(s) sur une partie des lots 4 624 819 et 4 703 709 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, une fois les travaux de génie civil complétés par et aux frais de la Société de transport de l'Outaouais, et ce, à titre gratuit. Tous les frais administratifs et légaux étant à la charge de la Société de transport de l'Outaouais.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes ainsi que les actes de servitude d'utilités publiques en faveur de la Ville de Gatineau, une fois les travaux de génie civil complétés par la Société de transport de l'Outaouais.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1708*

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN POUR L'ENTRETIEN ET LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CHEMINS LIMITROPHES

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Municipalité de L'Ange-Gardien est nécessaire relativement à l'entretien et à l'amélioration des chemins limitrophes;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics a été mandaté pour négocier une entente relative à l'entretien et à l'amélioration des chemins limitrophes entre la Ville de Gatineau et la Municipalité de L'Ange-Gardien;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien et l'amélioration des chemins limitrophes intermunicipaux doivent être traités de façon équitable pour les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien est venue à une entente concernant l'entretien et l'amélioration des chemins limitrophes qu'elle partage avec la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'entente est pour une durée de trois ans, laquelle se renouvelle automatiquement par périodes successives de trois ans, à moins que l'une ou l'autre des parties informe par courrier recommandé ou certifié l'autre partie de son intention de la modifier ou d'y mettre fin, et ce, au moins trois mois avant l'expiration du terme initial ou de sa période de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien a signé le protocole d'entente relatif à l'entretien et à l'amélioration des chemins limitrophes qu'elle partage avec la Ville de Gatineau et a déposé la résolution du conseil 11-183 adoptée lors de la séance régulière du 2 août 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le nouveau protocole d'entente intermunicipale entre la Ville de Gatineau et la Municipalité de L'Ange-Gardien pour l'entretien et l'amélioration des chemins limitrophes, lequel remplace toute autre entente antérieure.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2012, 2013 et 2014, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 novembre 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1709*

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 5 000 \$ À LA TABLE ÉDUCATION OUTAOUAIS POUR LA PROMOTION DU PROJET « CONCILIATION TRAVAIL-ÉTUDES 6-9-15, JE M'ENGAGE À LA RÉUSSITE! »

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse est partie prenante des efforts de mobilisation pour la persévérance scolaire à Gatineau et qu'elle y a planifié un montant de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'Outaouais possède un des taux de décrochage scolaire les plus élevés au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté la politique de développement social et que la quatrième orientation se lit comme suit « La santé et le bien-être au centre de la qualité de vie et l'éducation comme base du développement économique et social »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a officiellement adhéré à la « Conciliation travail-études 6-9-15, je m'engage à la réussite! »;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission jeunesse, à sa réunion du 17 septembre 2011, ont recommandé unanimement de verser un appui financier de 5 000 \$ au projet « Conciliation travail-études 6-9-15, je m'engage à la réussite! » :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser à la Table éducation Outaouais une contribution financière de 5 000 \$ pour la promotion du projet « Conciliation travail-études 6-9-15, je m'engage à la réussite! ».

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 5 000 \$ à la Table éducation Outaouais, à l'attention de monsieur Denis Dugal, située au 361, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 7E9, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71127-971	5 000 \$	Commission jeunesse - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 novembre 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1710*

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU POUR PERSONNES HANDICAPÉES ET À MOBILITÉ RÉDUITE 2011 - PARTIE II

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-260 en date du 29 mars 2011, adoptait le plan d'action de l'accessibilité universelle de 2011 ainsi que le budget qui y est associé, soit un montant de 180 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite, un montant de 50 000 \$ a été alloué dans le budget pour encourager les initiatives du milieu dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les projets soumis ont été analysés par un comité de sélection qui a fait ses recommandations au Comité sur l'accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT QUE les montants octroyés dans le cadre de ce programme ne sont pas récurrents; ils doivent donc être considérés comme étant ponctuels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser à chacun des organismes mentionnés ci-dessous la subvention recommandée par le Comité sur l'accessibilité universelle :

Organismes Retenus**Loisir, Sport Outaouais**

Montant demandé : 5 000 \$

Projet : Jeu Escarg'homme (sensibilisation)

Mise à jour de la formation Escarg'homme sous forme de jeu qui propose une intégration sociale de la personne handicapée. Le projet consiste à le rendre plus accessible aux municipalités et aux différents organismes communautaires.

Offrir aussi ce jeu aux différentes instances et en faire un jeu de société qui pourrait être intégré à toutes les formations se rapportant à la personne handicapée.

Ce projet permettra de sensibiliser les décideurs et la population en général, et ce, dans le but d'une inclusion simple et normale des personnes handicapées à part entière.

L'Arche Agapè

Montant demandé : 5 000 \$

Projet : Site WEB (sensibilisation)

Cet outil servira de base référentielle pour expliquer la déficience intellectuelle et en assurer une visibilité plus grande; le site web permettra aussi à l'ensemble des partenaires actuels ou futurs d'avoir accès à la bibliothèque et au savoir-faire développé par l'organisme.

L'organisme souhaite partager son savoir-faire et son savoir-être, acquis au cours des 40 années d'existence, avec les étudiants, intervenants, parents et familles. Le site web permettra, entre autres, d'être en relation constante avec ces personnes afin de mieux les guider et les orienter.

Association de l'ouïe de l'Outaouais

Montant demandé : 5 000 \$

Projet : La surdit  dans la Ville de Gatineau – Film documentaire

Réaliser des entrevues avec des personnes sourdes et des intervenants (policiers, ambulanciers, pompiers) pour mieux faire comprendre la réalité vécue par ces citoyens en situation d'urgence. De plus, des moyens seront présentés afin d'améliorer la communication.

Le tout pour un montant total de 15 000 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque à chacun des organismes mentionnés ci-dessus, sur présentation des pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59110-971	15 000 \$	Programme d'accessibilité universelle - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 novembre 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1711 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 39 - 5 114,45 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 42 - 436 767,74 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 41 - 7 180,86 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 38 - 296 522,89 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 39 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 42, la liste des réquisitions numéro 41 ainsi que la liste des embauches numéro 38 :

Numéros des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 39	Pièces de comptes à payer	5 114,45 \$	24 au 28 octobre 2011
Liste PD numéro 42	Pièces de comptes à payer	436 767,74 \$	24 au 28 octobre 2011
Liste des réquisitions numéro 41	Pièces de comptes à payer	7 180,86 \$	24 au 28 octobre 2011
Liste des embauches numéro 38	Embauche de personnel temporaire	296 522,89 \$	17 au 21 octobre 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 3 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1712 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-42 - 495 491,40 \$ - PÉRIODE DU 20 AU 26 OCTOBRE 2011

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-42 d'un montant de 495 491,40 \$ pour la période du 20 au 26 octobre 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1713 SUBVENTION DE 300 \$ - ASSOCIATION HOCKEY GATINEAU POUR LES ACTIVITÉS DE LA SAISON 2011-2012 DU CLUB DE HOCKEY LES BARONS DE GATINEAU, BANTAM A - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'Association hockey Gatineau, 231, rue Magnus Est, Gatineau, Québec, J8P 4Z7, à titre de subvention pour les activités de la saison 2011-2012 du club de hockey Les Barons de Gatineau, Bantam A.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	50 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79941-972	200 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1714 **SUBVENTION DE 420 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DU VIEUX-GATINEAU - PROJET DE VÉLOS COMMUNAUTAIRES - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 420 \$ à l'ordre du Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau, à l'attention de monsieur Alexandre Ranger, coordonnateur, 321-B, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L2, à titre de subvention pour le projet de vélos communautaires dans le quartier du Vieux-Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79945-972	420 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1715 **SUBVENTION DE 450 \$ - CLUB OPTIMISTE AYLNER - DÉFILÉ DU PÈRE NOËL DU 25 NOVEMBRE 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre du Club optimiste Aylmer, à l'attention de Marcel Rainville, 2-650, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Z 2M1, à titre de subvention pour distribuer des friandises aux enfants lors du défilé du Père Noël qui aura lieu le 25 novembre 2011, dans le secteur d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79932-972	200 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	250 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1716 **SUBVENTION DE 1 500 \$ - CORPORATION DU DÉFILÉ DU PÈRE NOËL DE GATINEAU - DÉFILÉ DU PÈRE NOËL QUI AURA LIEU LE 25 NOVEMBRE 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre de la Corporation du défilé du Père Noël de Gatineau, à l'attention de madame Fanny Robert, Administration, 181, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 6A6, à titre de subvention pour le défilé du Père Noël qui se tiendra le 25 novembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	500 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	500 \$	André Laframboise- De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1717 **SUBVENTION DE 3 000 \$ - CORPORATION PLEIN AIR DE LA LIÈVRE - ÉTABLISSEMENT D'UN CENTRE NAUTIQUE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre de la Corporation plein air de la Lièvre, à l'attention de monsieur Jean-Marc Lavoie, 390, avenue de Buckingham, 2^e étage, Gatineau, Québec, J8L 2G7, à titre de subvention pour la poursuite des travaux préparatoires à l'établissement d'un centre nautique.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79948-972	3 000 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1718 **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE LAUZON À UNE FORMATION MICROSOFT ACCESS 2010 - 1 265 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Stéphane Lauzon à suivre une formation Microsoft Access 2010 donnée par Réseautact.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour cette formation, sur présentation des pièces justificatives, pour une dépense maximale de 1 265 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-32336	1 265 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 4 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1719

AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DE 4 000 \$ À LA FIRME 6684149 CANADA INC. - CLÔTURE GÉNÉRALE - INSTALLATION DE CLÔTURE, PARC TECUMSEH - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CE-2010-1097 en date du 7 juillet 2010, le comité exécutif a adjugé un contrat à la firme 6684149 Canada inc. - Clôture Générale pour les travaux d'installation de clôture au parc Tecumseh, au montant de 31 984,99 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande un ajustement du coût de soumission pour des travaux supplémentaires d'un montant total de 4 000 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'ajustement du coût des travaux d'un montant de 4 000 \$, incluant les taxes, à la firme 6684149 Canada inc. – Clôture Générale pour les travaux d'installation de clôture au parc Tecumseh.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30616-022-20660	3 824,45 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc Tecumseh
04-13493	175,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1720

SOUSSION 2011 SI 103 - REJET DES SOUSSIONS - RÉPARATION DE PAVÉS DE BÉTON ET MURET DE BLOC DE BÉTON - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 16 mai 2011, un appel d'offres sur invitation pour la réparation de pavés de béton et muret de bloc de béton;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que le prix total de la plus basse soumission reçue et conforme dépasse les disponibilités budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2011 SI 103 et autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement, à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres après que le service concerné ait réévalué ses besoins et modifié les documents d'appel d'offres.

Adoptée

CE-2011-1721

SOUSSION 2011 SI 182 - SERVICES PROFESSIONNELS - PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET D'ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL DE LA MAISON FAIRVIEW

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Plania inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la fourniture de services professionnels pour la préparation d'un concept, de plans et devis ainsi que la surveillance partielle des travaux pour la réalisation d'un aménagement paysager et l'éclairage architectural de la maison Fairview pour un montant total de 42 152,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 août 2011, et ce, étant la seule soumission déposée et s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 14 mai 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70023-001-20661	20 302,25 \$	Restauration de la maison Scott-Fairview - Honoraires professionnels
18-10002-037-20662	20 000,00 \$	Honoraires professionnels - Domaine Scott-Fairview
04-13493	1 850,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1722
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2011-1917

SOUSSION 2011 SP 272 - ENTRETIEN DE PATINOIRES JUMELÉES EXTÉRIEURES ET PATINOIRES GRAND PUBLIC - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats d'entretiens des patinoires aux firmes suivantes :

Section 1 – Secteur d'Aylmer :

Écotek Plus inc., 116, rue des Obiers, Gatineau, Québec, J9J 2E4, pour l'entretien des patinoires jumelées extérieures et patinoires grand public – Section 1 – Secteur d'Aylmer, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant annuel total approximatif de 77 873,15 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 septembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Section 2 – Secteur de Hull :

Écotek Plus inc., 116, rue des Obiers, Gatineau, Québec, J9J 2E4, pour l'entretien des patinoires jumelées extérieures et patinoires grand public – Section 2 – Secteur de Hull, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant annuel total approximatif de 87 403,26 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 septembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue pour cette section.

Section 3 – Secteur de Gatineau :

Paysagiste Mathis Landscaping inc., 27, rue de Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5, pour l'entretien des patinoires jumelées extérieures et patinoires grand public – Section 3 – Secteur de Gatineau, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant annuel total approximatif de 106 565,44 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 septembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Section 4 – Secteurs de Masson-Angers et de Buckingham :

4156048 Canada inc. / Pro Multi-Saison, 17, rue de Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5, pour l'entretien des patinoires jumelées extérieures et patinoires grand public – Section 4 – Secteurs de Masson-Angers et de Buckingham, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant annuel total approximatif de 44 617,30 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 septembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Section 5 – Maison du citoyen :

Écotek Plus inc., 116, rue des Obiers, Gatineau, Québec, J9J 2E4, pour l'entretien des patinoires jumelées extérieures et patinoires grand public – Section 5 – Maison du citoyen, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant annuel total approximatif de 19 593,96 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 septembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Section 6 – Anneau du Lac-Leamy :

Écotek Plus inc., 116, rue des Obiers, Gatineau, Québec, J9J 2E4, pour l'entretien des patinoires jumelées extérieures et patinoires grand public – Section 6 – Anneau du Lac-Leamy, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant annuel total approximatif de 19 106,73 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 septembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Section 7 – Place de la Cité :

7043643 Canada inc. / Déneigement Pro-Expert, 454, montée des Érables, Cantley, Québec, J8V 3M1, pour l'entretien des patinoires jumelées extérieures et patinoires grand public – Section 7 – Place de la Cité, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant annuel total approximatif de 14 715,69 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 septembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Section 8 – Anneau du parc Maclaren :

7043643 Canada inc / Déneigement Pro-Expert, 454, montée des Érables, Cantley, Québec, J8V 3M1, pour l'entretien des patinoires jumelées extérieures et patinoires grand public – Section 8 – Anneau du parc Maclaren, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant annuel total approximatif de 14 863,51 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 septembre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Les contrats seront d'une durée de deux années prenant effet à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif de la Ville de Gatineau. À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année. À la date d'anniversaire du contrat, s'il y a lieu, les prix seront révisés, le tout basé sur l'indice suivant et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 30 septembre.

« Catalogue 62-001 – Statistique Canada, indices des prix à la consommation – Indices des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé) ».

Le paiement annuel se fera en trois versements égaux payables de la façon suivante :

1/3 le 15 janvier
1/3 le 15 février
1/3 le 15 mars

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71230-521 - Patinoires extérieures, entretien.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget de 2012, 2013 et 2014, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1723

SOUSSION 2011 SP 296 - DÉNEIGEMENT DE DIVERS STATIONNEMENTS - SECTEURS DE GATINEAU ET DE BUCKINGHAM

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes des contrats de déneigement des stationnements :

Annexe A – Caserne incendie Aldoria-Dumulong #5 :

TDO inc., 835, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour le déneigement de divers stationnements – Secteurs de Gatineau et de Buckingham – Caserne incendie Aldoria-Dumulong numéro 5, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total approximatif de 11 245,86 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 octobre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

Annexe B – Centre sportif :

TDO inc., 835, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour le déneigement de divers stationnements – Secteurs de Gatineau et de Buckingham – Centre sportif, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total approximatif de 22 487,32 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 octobre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

Annexe C – Réservoir d'eau potable Dalton :

Service d'Entretien Patrick Nolet, 162, rue Chateauguay, Gatineau, Québec, J8P 7S8, pour le déneigement de divers stationnements – Secteurs de Gatineau et de Buckingham – Réservoir d'eau potable Dalton, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total approximatif de 1 358,84 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 octobre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

Annexe D – Caserne incendie Cadieux-Laflamme #8 :

4156048 Canada inc / pro Multi-Saison, 17, rue de Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5, pour le déneigement de divers stationnements – Secteurs de Gatineau et de Buckingham – Caserne incendie Cadieux-Lafalmmme numéro 8, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total approximatif de 24 349,18 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 octobre 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

Les contrats seront d'une durée d'une année prenant effet à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif de la Ville de Gatineau. À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat pourra être renouvelé pour une période additionnelle d'une année. À la date d'anniversaire du contrat, s'il y a lieu, les prix seront révisés, le tout basé sur l'indice suivant et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 30 septembre.

« Catalogue 62-001 – Statistique Canada, indices des prix à la consommation – Indices des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé) »

Le paiement annuel se fera en quatre versements égaux payables de la façon suivante :

- ¼ le 15 janvier
- ¼ le 15 février
- ¼ le 15 mars
- ¼ le 1^{er} mai

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

- 02-22310-531 – Schéma de couverture de risques (Caserne #5 et #8)
- 02-71334-531 – Centre sportif – Édifice
- 02-41290-531 – Entretien - Usines et autres (Réservoir Dalton)

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget des années 2012 et 2013, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1724

PARTICIPATION À UN SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER LE 15 NOVEMBRE 2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - PATSY BOUTHILLETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette à participer à un souper-bénéfice le 15 novembre 2011 au profit de la Fondation québécoise du cancer.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 35 \$ à l'ordre de la Fondation québécoise du cancer, 555, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8V 3T4, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	35 \$	Patsy Bouthillette - Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1725

AUTORISER LA FIRME CONSTRUCTION EDELWEISS INC. ET SES SOUS-TRAITANTS À EXÉCUTER DES TRAVAUX DE FIN DE SEMAINE POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES RUES MONTCALM ET PAPINEAU – LOT 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QU'un contrat pour le réaménagement des rues Montcalm et Papineau a été adjudgé le 7 juillet 2011 à la firme Construction Edelweiss inc. par la résolution numéro CE-2011-1264;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat comprend des travaux de nuit, en fermeture complète des tronçons visés des rues Montcalm et Papineau, pour l'asphaltage de la couche de surface sur les rues Montcalm, entre la rue Papineau et le boulevard Alexandre-Taché, et sur la rue Papineau, entre les rues Montcalm et Morin;

CONSIDÉRANT QUE les températures de nuit au mois de novembre n'offrent pas des conditions adéquates pour effectuer ces travaux d'asphaltage et que ces travaux ne peuvent être réalisés la semaine, compte tenu des débits importants de circulation sur les artères visées;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de l'entrepreneur peuvent être réalisés en une fin de semaine, incluant le samedi et le dimanche entre 7 h et 19 h, soit les 12 et 13 novembre 2011 ou les 19 et 20 novembre 2011 ou les 26 et 27 novembre 2011, selon les conditions climatiques favorables;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme Construction Edelweiss inc. et ses sous-traitants à effectuer les travaux de fin de semaine, incluant le samedi et le dimanche entre 7 h et 19 h, les 12 et 13 novembre 2011 ou les 19 et 20 novembre 2011 ou les 26 et 27 novembre 2011 dans le cadre des travaux de réaménagement des rues Montcalm et Papineau - Lot 2.

Adoptée

CE-2011-1726

SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB CIVITAN D'AYLMER - PARADE DE NOËL - 25 NOVEMBRE 2011 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club Civitan d'Aylmer, à l'attention de monsieur Marcel Vachon, 1055, chemin d'Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5V2, à titre de subvention pour la parade de Noël qui aura lieu le 25 novembre 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79933-972	167 \$	Alain Riel - De Deschênes - Aménagement - Subventions
02-79932-972	167 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	166 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1727

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER STEFAN PSENAK À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE AYLMER ROTARY COMMUNITY CORPS LE 12 NOVEMBRE 2011 - 35 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Stefan Psenak à participer à une activité organisée par le Aylmer Rotary Community Corps, le 12 novembre 2011.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 35 \$ à l'ordre du Aylmer Rotary Community Corps, à l'attention de monsieur André Boivin, 55, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 3L4, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	35 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 novembre 2011.

Adoptée

CE-2011-1728

**DÉMISSION DE MADAME AMÉLIE BOUCHARD AU POSTE D'ÉVALUATEUR III
- DIVISION COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET INSTITUTIONNELLE -
SERVICE D'ÉVALUATION**

CONSIDÉRANT QUE madame Amélie Bouchard a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui lui sont dus

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Amélie Bouchard, évaluateur III	Service d'évaluation	14 octobre 2011

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Amélie Bouchard pour ses services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 novembre 2011.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif